Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
Direction générale de l'environnement (DGE)
Direction de l'énergie (DIREN)

Subventions pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Nombre de subventions et montants demandés, promis et payés, Vaud

1. Description de l'indicateur

Cet indicateur fournit des informations sur le nombre et les montants des subventions demandées, promises ou payées dans le cadre du Programme Mobilité électrique du Canton pour encourager l'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques à usage privé ou public, ainsi que sur le nombre de places équipées. Il s'agit d'une mesure mise en place par le Canton pour faciliter l'électrification de la mobilité, ce qui permet d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de CO_2 de ce secteur.

2. Cadre de référence

Les objectifs de réduction de la consommation des énergies et de hausse de la production d'énergies renouvelables sont définis dans la conception cantonale de l'énergie (CoCEn, 2019), dont un des cadres est la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 (641.171).

Tant dans la conception cantonale de l'énergie que dans le dernier Plan climat vaudois (OCDC, 2025) l'électrification du parc automobile est considérée comme un levier important pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de la mobilité, en complément d'autres mesures stratégiques telles que la réduction des besoins de mobilité et le report modal vers les transports publics et la mobilité douce.

3. Graphiques

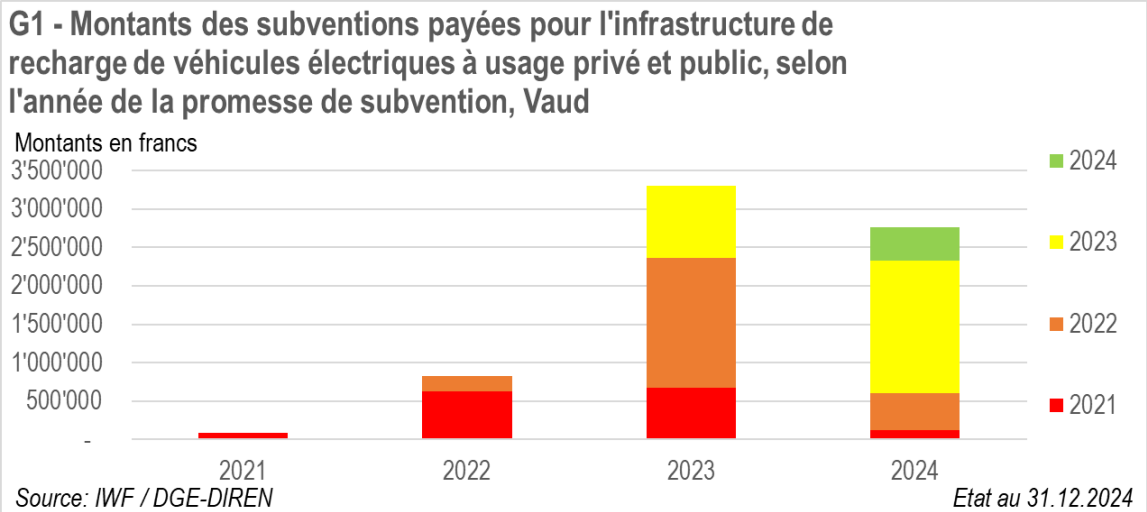

G2 - Infrastructures de recharge de véhicules électriques, subventions promises annuelles et cumulées, Vaud

Nombre d'équipements

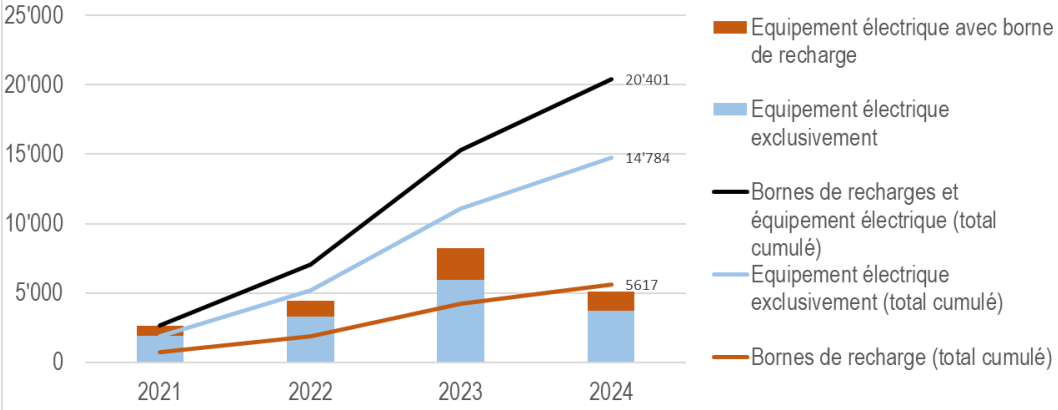

Source: DGE-DIREN *Etat au 31.12.2024*

G3 - Montant des subventions promises et payées pour l'infrastructure de recharge de véhicules électriques à usage privé et public, Vaud

Montants en francs

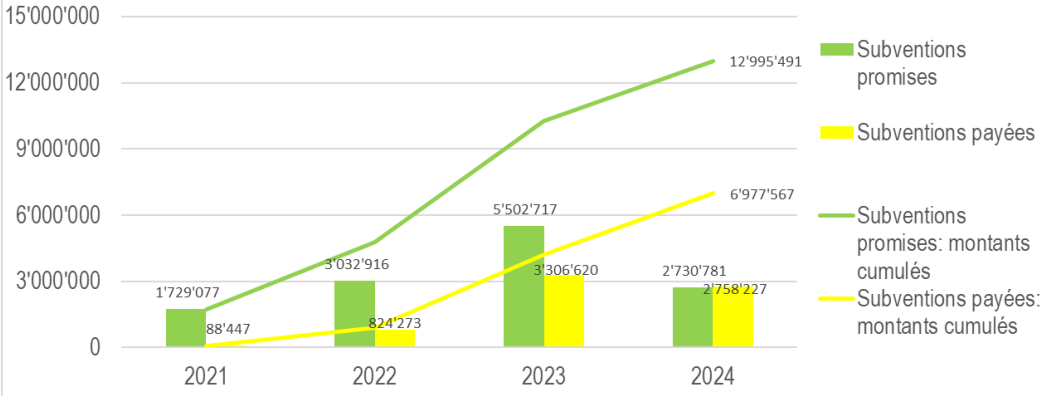

Source: DGE-DIREN *Etat au 31.12.2024*

4. Analyse

4.1 Description

Les subventions promises sont payées dans la majorité des cas entre 12 et 24 mois après leur dépôt (G1). Ces subventions concernent dans la grande majorité des cas des infrastructures de recharge à usage privé (T1). Le nombre de demande de subventions annuelles du programme Mobilité électrique dans le canton de Vaud est passé de 198 en 2021 à 252 en 2024, avec un pic de plus de 400 en 2023 (T1)

Le nombre total d'équipements pour lesquels une subvention avait été promise se montait à plus de 20'000 à fin 2024, dont près de trois quarts concernaient uniquement l'installation d'équipements électriques, sans bornes de recharge (G2). Les montants totaux promis à travers ces subventions étaient de près de 13 millions à fin 2024, dont 7 millions avaient déjà été payés au 31.12.2024 (G3).

4.2 Interprétation

Le secteur des transports représente aujourd'hui à lui seul plus de 30% des émissions totales de CO_2 en Suisse. Le transport individuel motorisé (TIM), à savoir la voiture, représente les trois quarts de la consommation d'énergie des transports dans le canton de Vaud. Les politiques publiques doivent continuer à viser en priorité la réduction des kilomètres parcourus d'une part, et le transfert modal de la voiture vers les transports publics et la mobilité douce d'autre part. Ce travail de longue haleine ne suffisant pas, les stratégies cantonales telles que le Plan climat vaudois promeuvent également l'électromobilité pour sortir le TIM de sa dépendance aux énergies fossiles.

L'Office fédéral de l'énergie incite à promouvoir la recharge à domicile et préconise de continuer à favoriser, par des subventions, l'installation de bornes de recharge, que ce soit dans l'espace public ou dans les bâtiments locatifs (OFEN, 2023). Les résultats présentés dans ce rapport montrent que la politique publique vaudoise en matière de recharge de véhicules électriques a porté ses fruits durant les dernières années.

Grâce aux subventions d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, l'objectif du Canton est de faciliter l'accès de tous les citoyens à une installation de recharge et donc de faire disparaître un frein éventuel au passage à l'électromobilité. En ce sens, seuls les entreprises et les habitants d'immeubles de plus de 3 appartements sont éligibles à la subvention pour infrastructure de recharge privée (les habitants de maison individuelle n'ont en général pas de problème pour installer une borne de recharge s'ils le désirent). Afin d'éviter un effet d'aubaine, il a été décidé de réduire drastiquement les montants accordés pour l'installation de bornes de recharges en 2023, tandis que les montants promis pour l'équipement électrique des places de recharge n'ont presque pas été touchés. Le pic de demandes de subventions observé en 2023 peut s'expliquer par l'annonce de cette baisse significative, de nombreuses demandes ayant alors été adressées à la DGE-DIREN juste avant son entrée en vigueur. Malgré cette baisse des montants de subvention, le nombre de subventions promises en 2024 est légèrement supérieur à celui de 2022 (G1). Cela confirme la validité de l'approche, à savoir que l'élément le plus important du soutien cantonal est la subvention de l'équipement électrique plutôt que celle des bornes de recharge elles-mêmes. En encourageant les propriétaires d'immeubles à pré-équiper leurs places de stationnement, la question de l'installation d'une borne n'est plus un frein lorsqu'un locataire décide ultérieurement d'acquérir un véhicule électrique et d'installer une borne de recharge à domicile.

4.3 Tableau de données

T1 - Subventions[1] demandées, promises et payées pour l'infrastructure de recharge de véhicules électriques, selon l'usage, Vaud

	Nombre de subventions					
	Total		Usage privé		Usage public	
	[nbre]	[%]	[nbre]	[%]	[nbre]	[%]
Subventions demandées						
2021	198	100%	187	94.4%	11	5.6%
2022	247	100%	233	94.3%	14	5.7%
2023	404	100%	384	95.0%	20	5.0%
2024	252	100%	234	92.9%	18	7.1%
Subventions promises						
2021	140	100%	131	93.6%	9	6.4%
2022	224	100%	210	93.8%	14	6.3%
2023	370	100%	352	95.1%	18	4.9%
2024	243	100%	227	93.4%	16	6.6%
Subventions payées						
2021	13	100%	12	92.3%	1	7.7%
2022	72	100%	71	98.6%	1	1.4%
2023	255	100%	250	98.0%	5	2.0%
2024	220	100%	216	98.2%	4	1.8%

[1] Les deux mesures du Programme Mobilité sont MOB 01 (subvention pour l'infrastructure de recharge à usage privé) et MOB 02 (subvention pour l'infrastructure de recharge à usage public)

Source: DGE-DIREN
Etat au 31.12.2024

T2 - Montants des subventions[1] promises et payées pour l'infrastructure de recharge de véhicules électriques, selon l'usage, Vaud

	Montants des subventions					
	Total		Usage privé		Usage public	
	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Subventions promises						
2021	1'729'077	100%	1'661'123	96.1%	67'954	3.9%
2022	3'032'916	100%	2'772'980	91.4%	259'936	8.6%
2023	5'502'717	100%	5'306'732	96.4%	195'985	3.6%
2024	2'730'781	100%	2'597'981	95.1%	132'800	4.9%
Subventions payées						
2021	88'447	100%	82'447	93.2%	6'000	6.8%
2022	824'273	100%	818'273	99.3%	6'000	0.7%
2023	3'306'620	100%	3'248'120	98.2%	58'500	1.8%
2024	2'758'227	100%	2'728'227	98.9%	30'000	1.1%

[1] Les deux mesures du Programme Mobilité sont MOB 01 (subvention pour l'infrastructure de recharge à usage privé) et MOB 02 (subvention pour l'infrastructure de recharge à usage public)

Source: DGE-DIREN
Etat au 31.12.2024

T3 - Places de parc concernées par les subventions[1] promises pour l'infrastructure de recharge électrique, selon l'usage et le type d'installations, 2021-2024

	Places de parc											
	Total				Usage privé				Usage public			
	Uniquement équipement électrique		Equipement électrique avec borne de recharge		Uniquement équipement électrique		Equipement électrique avec borne de recharge		Uniquement équipement électrique		Equipement électrique avec borne de recharge	
	[nbre]	[%]	[nbre]	[%]	[nbre]	[%]	[nbre]	[%]	[nbre]	[%]	[nbre]	[%]
Subventions demandées												
2021	2654	100%	756	28.5%	2607	100%	712	27.3%	47	100%	44	93.6%
2022	4414	100%	1145	25.9%	4308	100%	1049	24.4%	106	100%	96	90.6%
2023	8238	100%	2330	28.3%	8154	100%	2262	27.7%	84	100%	68	81.0%
2024	5095	100%	1386	27.2%	5033	100%	1342	26.7%	62	100%	44	71.0%

[1] Les deux mesures du Programme Mobilité sont MOB 01 (subvention pour l'infrastructure de recharge à usage privé) et MOB 02 (subvention pour l'infrastructure de recharge à usage public)
Source: DGE-DIREN
Etat au 31.12.2024

5. Méthode

5.1 Source de données

Les données proviennent de la base de données SIRENE du Canton de Vaud concernant les subventions en matière d'infrastructures de recharge des véhicules électriques, qu'il s'agisse de demandes de subventions, de subventions pour lesquelles une décision d'octroi a été prise (subventions promises) ou de subventions payées.

5.2 Description

Concernant le nombre de demandes de subventions transmises au Canton, l'année indiquée dans les graphiques correspond à l'année durant laquelle la demande a été déposée. Une subvention est considérée promise lorsque le Canton a confirmé par décision administrative, que la demande est éligible à la subvention. L'année correspond à celle du budget auquel il est rattaché. Pour les subventions payées, l'année indiquée sur l'abscisse des graphiques (G1 et G3) correspond à celle où le montant a été versé.

Le cahier technique SIA 2060 fait la distinction entre les niveaux d'équipement des places de stationnement soutenus par la DIREN :

- Equipement électrique : ligne d'alimentation vers la borne de recharge, montage du dispositif de protection électrique et d'un éventuel câblage de communication (niveau C1/C2)
- Borne de recharge : installation de bornes de recharge prêtes à fonctionner (niveau D)

Par « borne de recharge » on entend un point de charge pour un véhicule à la fois. La prise domestique est donc exclue. Les bornes de recharge considérées ici servent à la recharge des automobiles électriques, tout comme des véhicules utilitaires légers.

Les deux catégories de places de stationnement utilisés dans le cadre de ces subventions sont :

- Usage privé :
    - Installation accessible au propriétaire ou locataire d'une place privative au domicile dans un parking individuel ou collectif
    - Installation accessible à un nombre restreint d'utilisateurs habituels (employés ou locataires)
- Usage public :
    - Installation accessible à tout utilisateur avec autorisation explicite de l'exploitant (clients ou visiteurs)
    - Installation accessible à tous les utilisateurs sans aucune restriction

5.3 Périmètre et limites

Comme l'illustrent les données de 2023, le nombre de demandes peut significativement varier en fonction d'événements tels que le changement des montants promis pour l'installation de bornes de recharge. Les chiffres annuels sont donc à prendre avec précaution. De plus, les données à disposition de la DIREN ne concernent que les demandes de subvention reçues par le service. La totalité des infrastructures de recharge installées dans le canton (en comptant les installations inéligibles à une subvention ou pour laquelle les propriétaires auraient décidé de ne pas soumettre une demande de soutien) n'est pas connue précisément.

6. Comparabilité et comparaisons

La politique du Canton de Vaud pour l'électromobilité est en phase avec la politique fédérale en la matière. En effet, dans son étude sur les besoins en infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (OFEN, 2023), l'OFEN a réitéré la demande faite aux cantons de s'investir activement dans le développement des infrastructures de recharge. Les efforts entrepris par le Canton ont porté leurs fruits, comme l'illustrent les chiffres-clés de l'infrastructure de recharge publiés par l'OFEN (OFEN, 2025). Celles-ci montrent en effet que le canton de Vaud était en tête des cantons romands en 2024 pour ce qui concerne le taux de nouvelles immatriculations de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

7. Documents en lien

Fiche(s) Méthode

- MET_08.05.03.21 Méthodes pour statistiques Subventions Mobilité Bornes de recharge

8. Références

DGE-DIREN - Conception cantonale de l'énergie (CoCEn 2019)
Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO_2 (Loi sur le CO_2, 641.71)
OCDC - Plan climat vaudois 2ème génération (2025)

OFEN - Etude sur les besoins en infrastructure de recharge pour les véhicules électriques (2023)
OFEN – Chiffres clés des voitures neuves et de l'infrastructure de recharge (2025)

9. Définitions

Subventions promises : subventions pour lesquelles l'Etat s'est engagé à les payer si les travaux ont été effectués (aussi appelées subventions octroyées). Les montants sont versés si le projet est réalisé dans les cinq années suivant la date de l'approbation de la subvention.